

POUR UNE SOCIÉTÉ APPRENANTE

PROPOSITIONS POUR UNE STRATÉGIE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Par Sophie Béjean, présidente du comité pour la Stratégie nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES)
et Bertrand Monthubert, rapporteur général

Synthèse du rapport remis

à François Hollande, Président de la République

en présence de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et de Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

SEPTEMBRE 2015

Une stratégie nationale pour l'enseignement supérieur

Une première en France

Quels sont les objectifs nationaux pour l'enseignement supérieur à l'horizon des dix prochaines années ? Quel rôle l'enseignement supérieur doit-il jouer pour relever les défis de l'inclusion républicaine, de l'égalité, de la réussite de la jeunesse, de l'emploi ?

Ces questions méritaient une large concertation, en particulier au moment où la France en crise cherche des réponses dans tous les champs - économiques, sociaux et sociétaux - pour préparer son avenir.

La définition d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur est une première. Prévues dans la loi du 22 juillet 2013, articulées avec la stratégie nationale de la recherche, elles seront présentées par le Gouvernement aux commissions compétentes du Parlement, afin de rendre explicites les choix de la Nation et pour mobiliser le pays tout entier autour de ses enjeux.

Un rapport issu d'une large consultation

Afin de mener une réflexion ouverte à l'ensemble des acteurs et à la société civile, un comité indépendant a été installé en février 2014 par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso. Sophie Béjean en est la présidente et Bertrand Monthubert le rapporteur général.

Ce comité a nourri sa réflexion d'auditions et de débats avec l'ensemble des acteurs et des parties prenantes : organisations représentatives des étudiants, des personnels et des établissements, responsables de l'entreprise et de l'administration, chercheurs et experts de l'enseignement supérieur. Un rapport d'étape, rendu public en juillet 2014, a permis de proposer une première vision et d'élargir le débat.

Après plus d'un an de travaux, le comité StraNES livre sa vision pour l'avenir, les orientations retenues et ses propositions pour définir une stratégie nationale pour l'enseignement supérieur et la mettre en oeuvre, en prise avec les enjeux sociaux et sociétaux.

Une stratégie au service de l'avenir de la France

Des pistes d'avenir sont maintenant tracées qui dressent un constat lucide mais qui, surtout, choisissent résolument de valoriser les atouts de la France, car il s'agit bien de répondre aux défis qui sont devant elle : progrès social, emploi, développement durable, inclusion républicaine, accès au savoir.

En cette année marquée par un sursaut républicain et un fort mouvement de mobilisation autour des valeurs fondatrices de la République, ce rapport montre que l'enseignement supérieur peut y prendre une place essentielle : celui-ci porte l'espoir de la jeunesse, il doit être facteur d'égalité et de cohésion sociale, il est la clé, avec la recherche et l'innovation, du développement économique.

Un monde en mutation

Des évolutions marquantes

- Des défis à l'échelle planétaire : climat, démographie, santé, inclusion, urbanisation...
- Une transformation du monde par le numérique.
- Un marché du travail polarisé, des parcours professionnels fragmentés.
- Un nouveau désir d'apprendre, un autre rapport au savoir, une demande sociale forte.
- Une globalisation de l'enseignement supérieur et la recherche.

Quelle place voulons-nous pour la France ?

La France vit sur un héritage prestigieux, celui d'un pays de taille moyenne qui a joué un rôle de premier plan sur la scène mondiale. Quel sera son rôle au milieu de nations qui émergent et qui revendiquent de figurer au premier plan ? Comment redonner un sens au progrès à l'heure des défis écologiques et alors que les inégalités se creusent ?

Comment favoriser aujourd'hui un meilleur partage du savoir et du progrès, pour engager résolument la France dans la construction de son avenir, plutôt que dans la nostalgie de son passé ? Cet avenir est celui d'une « société apprenante », selon la belle expression du prix Nobel Joseph Stiglitz. C'est celui d'une société qui est organisée autour de la capacité à apprendre de chacun, dans sa vie professionnelle comme citoyenne, pour faire progresser l'économie et la société.

Dans ce contexte, l'enseignement supérieur change de rôle : alors qu'il était destiné à former une petite élite, il accueille désormais la majorité des jeunes. Dans certains pays, on peut prévoir que, dans 10 ans, la grande majorité de la population sera diplômée du supérieur.

Etablissons un diagnostic lucide pour avoir une meilleure vision de l'avenir

Mettons en avant l'enseignement supérieur et ses atouts majeurs

1. En France, 42% des jeunes accèdent à un diplôme de l'enseignement supérieur.
2. En France, on observe 80% de réussite dans l'enseignement supérieur, soit un score supérieur de 10 points à la moyenne OCDE.
3. En France, les jeunes diplômés du supérieur ont 5 fois moins de risque d'être au chômage que les non diplômés.
4. La France est le 3^{ème} pays de l'Unesco en termes d'accueil des étudiants étrangers.
5. En France, l'enseignement supérieur représente un bénéfice public net (recettes fiscales, réduction du chômage... après déduction des dépenses de formation) par personne, de l'ordre de 100 000 \$ pour les hommes et de 60 000\$ pour les femmes.

Affrontons nos faiblesses

1. En France, 28 % des enfants d'ouvriers et employés sont diplômés de l'enseignement supérieur contre 65 % des enfants de cadres (chiffres 2010).
2. En France, 46% des 18-30 ans estiment que leur vie sera « plutôt pire » que celle de leurs parents, contre 26% qu'elle sera « plutôt meilleure ».
3. En France, le système est éclaté : 74 universités, 1500 écoles, 450 CPGE, 2300 STS...
4. En France, le système est très rigide : la reprise d'études est très difficile pour les étudiants, la formation tout au long de la vie n'est pas encore une réalité.
5. La France est le 14ème pays de l'OCDE pour son investissement par étudiant, loin derrière l'Amérique du nord, l'Europe du nord, l'Allemagne...

Agissons maintenant pour le redressement durable de la France en plaçant l'enseignement supérieur au cœur des réformes

Stagner n'est pas une option. Cela reviendrait à reculer, au moment où de nombreux pays de l'OCDE augmentent leur rythme d'investissement dans leur enseignement supérieur. Stagner serait prendre le risque d'un déficit d'innovation, d'une fuite des élites et d'une perte de compétitivité de la France, alors que nous devons surmonter la crise identitaire et sociale que nous subissons actuellement.

Si la France veut conforter ses acquis, si elle veut renforcer sa cohésion sociale et retrouver le chemin du développement, elle n'a d'autre choix que d'avancer en s'attaquant résolument à ses faiblesses et en se fixant des objectifs ambitieux pour l'avenir.

Donnons-nous les moyens de l'action : 5 axes stratégiques, 3 leviers, 40 propositions

5 axes stratégiques :

1. construire une société apprenante et soutenir notre économie ;
2. développer la dimension européenne et l'internationalisation de notre enseignement supérieur ;
3. favoriser une réelle accession sociale et agir pour l'inclusion ;
4. inventer l'éducation supérieure du XXIème siècle ;
5. répondre aux aspirations de la jeunesse.

3 leviers principaux :

1. dessiner un nouveau paysage pour l'enseignement supérieur ;
2. écouter et soutenir les femmes et les hommes qui y travaillent ;
3. investir pour la société apprenante.

Un plan d'action, décliné en **40 propositions** réalistes, concrètes et opérationnelles.

Construisons la France de demain, agissons pour l'égalité, donnons un avenir à la jeunesse

Axe 1 : Construire une société apprenante et soutenir notre économie

Proposition 1

Elever les qualifications et développer les compétences transférables, préparer aux nouveaux métiers : atteindre, d'ici 2025, 60% de diplômés de l'enseignement supérieur dans une classe d'âge : 50% en Licence et 25% en Master, pour répondre aux besoins de montée en gamme de l'économie et de progrès de la société

- Généraliser l'acquisition de compétences multiples et transversales (outils numériques, apprentissage des langues, acquisition d'une « démarche projet »...)
- Développer les démarches prospectives sur les emplois de demain en lien avec les branches professionnelles et rendre l'offre de formation plus réactive et plus agile

Proposition 2

Sécuriser les parcours professionnels en faisant de la formation tout au long de la vie (FTLV) une réalité : accueillir, d'ici 2025, 1 étudiant sur 5 en FTLV, réaliser 20 000 VAE, et atteindre 10% du marché de la formation professionnelle continue dans les établissements d'enseignement supérieur publics ou reconnus par l'Etat

- Adapter l'offre de formation (calendriers adaptés, modularisation des formations...)
- Repenser le temps de la formation pour faciliter les allers et retours entre emploi et formation

Proposition 3

Améliorer l'insertion professionnelle et développer l'alternance : d'ici 2025, atteindre 200 000 apprentis/an dans le supérieur en encourageant les formations en alternance, y compris dans les cycles longs

- Rendre les formations professionnelles de l'enseignement supérieur public éligibles de droit aux financements de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (elles sont évaluées et leur qualité déjà garantie par l'Etat)

Proposition 4

Augmenter le nombre de docteurs et leur accès à l'emploi : d'ici 2025, délivrer 20 000 Doctorats/an, dont 12 000 à des étudiants français

- Conditionner l'octroi du CIR à l'embauche de nouveaux docteurs et créer des voies d'accès réservées aux concours de la Fonction publique

Proposition 5

Faire des « Universités » les laboratoires de la société de demain et des leviers de la construction du lien social

- Développer la responsabilité sociale des établissements, permettre aux universités de jouer un rôle de pilotage dans le déploiement du service civique

Axe 2 : Développer l'internationalisation de notre enseignement supérieur

Proposition 6

Investir pour attirer les talents étrangers : d'ici 2025, doubler la mobilité entrante en facilitant les obtentions de visas (créer un seul visa d'études avec une durée correspondante à la durée totale du cycle d'études), en n'augmentant pas les droits d'inscription (comme l'Allemagne ou la Suisse, la France traite les étudiants étrangers comme les étudiants français), en facilitant l'accès au logement depuis le pays d'origine, en développant une « culture de la bienvenue »

Proposition 7

Diversifier l'offre de formations internationalisées

- Créer un label « formation internationale », développer les MOOCs, généraliser la semestrialisation et la capitalisation des crédits européens

Proposition 8

Renforcer la mobilité sortante des étudiants, en particulier ceux d'origine modeste, et faciliter les mobilités des personnels : d'ici 2025, doubler la mobilité sortante en créant une bourse de mobilité spécifique pour les étudiants disposant de ressources modestes et en rendant systématique un séjour à l'étranger au niveau master

Proposition 9

Elever le niveau des étudiants en langue étrangère et favoriser le développement interculturel : mettre en place un plan d'action pour que tout étudiant atteigne un niveau professionnel dans une langue étrangère à la fin de son cursus

Proposition 10

Mieux organiser les actions de coopération internationale, notamment en Europe, afin de mieux porter la voix de la France s'agissant de l'enseignement supérieur

Axe 3 : Favoriser une réelle accession sociale et agir pour l'inclusion

Proposition 11

Développer l'accessibilité sociale et agir pour l'inclusion

Un objectif clair pour tous les acteurs du supérieur : d'ici 2025, diviser par deux l'écart social de diplomation (aujourd'hui, 28% des enfants d'ouvrier ou d'employé sont diplômés du supérieur, contre 65% des enfants de cadre)

Proposition 12

Développer les liens entre le secondaire et le supérieur

- Augmenter la proportion de bacheliers généraux et technologiques
- Associer les enseignants du secondaire aux conseils de perfectionnement des formations supérieures et, de manière réciproque, associer les enseignants du supérieur pour expliciter aux lycéens les attendus de l'enseignement supérieur

Proposition 13

Réformer l'orientation vers le supérieur

- Repenser l'orientation en préparant dès le lycée les projets de poursuite d'études : modules d'immersion dans les établissements d'enseignement supérieur, tutorat des lycéens par les étudiants...
- Expérimenter une réforme de l'accès au supérieur avec conseil personnalisé, alerte en cas de risque d'échec et proposition alternative pour favoriser la réussite, la sélection n'étant pas une solution. Adapter APB à ces nouvelles dispositions
- Expérimenter et évaluer un conseil d'orientation post-secondaire en donnant aux recteurs la responsabilité de garantir une place dans le supérieur dans une filière adaptée à la réussite, en proposant si nécessaire le passage par une passerelle et/ou un parcours adapté, et de vérifier les indicateurs d'accès social
- Créer un guide virtuel et interactif d'information et d'aide à l'orientation pour les étudiants et futurs étudiants, présentant toutes les formations supérieures et leurs débouchés, dans le cadre de la démarche « open data » et avec le concours de l'Onisep

Proposition 14

Favoriser la poursuite d'études supérieures et la réussite par la mise en place de passerelles et parcours adaptés

- Privilégier les passerelles et les parcours adaptés pour améliorer reprises d'études, rebond et réussite, en particulier pour les bacheliers professionnels

Proposition 15

Sécuriser les parcours de formation à l'université : supprimer la sélection entre le M1 et le M2. Mettre en place un dispositif de régulation des flux à l'entrée en M1 pour faciliter la mobilité et la poursuite d'études et atteindre 25% de diplômés de Master dans une classe d'âge

Axe 4 : Inventer l'éducation supérieure du XXIème siècle

Proposition 16

Rendre les étudiants acteurs de leur formation et développer les pédagogies actives : permettre à tout étudiant de valider 25% de son cursus sous forme de pédagogie par projet ou d'apprentissage hors cursus, dans le cadre d'un parcours validé par l'équipe pédagogique

Proposition 17

Prévoir l'usage systématique du numérique dans la formation et l'évaluation des étudiants

- Autoriser l'accès à internet dans le cadre des examens
- Créer une Licence d'humanités numériques et adapter toutes les formations aux changements liés au numérique dans tous les secteurs (santé, transport, énergie...)

Proposition 18

Développer les ressources numériques et l'éditorialisation des savoirs

- Soutenir le développement des contenus numériques et normaliser les données liées aux contenus pédagogiques et aux formations
- Développer un véritable système d'information longitudinal au niveau national permettant l'aide à la décision des différents acteurs (étudiants, enseignants-chercheurs, administrateurs) et permettant de suivre les parcours des étudiants

Proposition 19

Favoriser l'agilité, l'innovation pédagogique et la « culture du Oui »

- Imaginer et autoriser des parcours à la carte dans le cadre d'un projet de l'étudiant validé par l'équipe pédagogique : souplesse des maquettes, passerelles inter-établissements, formations communes universités-écoles
- Encourager les expérimentations de pédagogie innovante

Proposition 20

Prendre appui sur la recherche pour faire évoluer la pédagogie et les processus d'apprentissage : lancer un grand programme de recherche sur les processus d'apprentissage dans le supérieur et les transformations induites par le développement du numérique

Axe 5 : Répondre aux aspirations de la jeunesse

Proposition 21

Refonder le statut de l'étudiant

- Adapter le statut de l'étudiant aux nouveaux rythmes et à la formation tout au long de la vie
- Autoriser une année de césure, une inscription partielle et une rentrée décalée

Proposition 22

Dynamiser la vie étudiante, créer un environnement favorable à la réussite

- Lancer un plan de vie étudiante (développer la vie de campus, sport, culture, santé) sur chaque territoire

Proposition 23

Développer les bourses et l'accessibilité à l'enseignement supérieur : d'ici 2025, porter à 50% le pourcentage d'étudiants boursiers

- Harmoniser les systèmes de bourses en lien avec les collectivités et généraliser les guichets uniques
- Adapter le système de bourses aux nouveaux rythmes

Proposition 24

Développer le service civique et l'emploi étudiant cadré

- Développer l'emploi étudiant cadré et reconnaître les expériences hors cursus et l'engagement citoyen dans les études
- Inscrire le service civique (voir aussi la proposition 5) dans le cursus universitaire (par une validation du projet étudiant par l'équipe pédagogique et une reconnaissance des compétences acquises par l'attribution de crédits ECTS)

Proposition 25

Développer l'accès au logement étudiant : adopter un nouveau plan de construction de 40 000 logements étudiants supplémentaires pour 2018-2022

Au service de la stratégie, agissons concrètement

Levier 1 : Dessiner un nouveau paysage de l'enseignement supérieur

Proposition 26

Assurer la cohérence des actions stratégiques des départements ministériels au niveau national : veiller à la cohérence globale des décisions concernant les formations post-baccalauréat en confiant le rôle de coordination au MENESR

Proposition 27

Assurer la mise en œuvre de la stratégie nationale à travers la politique de site et encourager la coopération des acteurs

- Utiliser le contrat quinquennal pour favoriser la cohérence entre objectifs nationaux et stratégies des acteurs
- Prendre acte de la capacité stratégique des regroupements d'établissements au niveau territorial

Proposition 28

Construire l'université fédérale du futur, en prolongeant la dynamique des groupements en y associant d'autres formations supérieures (design, culture, médico-social...)

Proposition 29

Dessiner un paysage équilibré de l'enseignement supérieur

- Assortir la politique de site d'un plan national pour garantir l'équilibre du paysage de l'enseignement supérieur, notamment en termes de lien formation–recherche et d'accès des étudiants à toutes les formations
- Mettre en œuvre un plan national et coordonné pour les disciplines rares

Proposition 30

Inscrire le secteur de l'enseignement supérieur privé dans une relation renouvelée avec l'État prenant en compte sa contribution aux objectifs stratégiques

- Evaluer les formations délivrées par les écoles privées
- Clarifier la reconnaissance par l'Etat et garantir une information transparente sur la qualité des diplômes correspondants

Levier 2 : Écouter et soutenir les femmes et les hommes qui font l'enseignement supérieur

Proposition 31

Anticiper et accompagner l'évolution des métiers de l'enseignement supérieur

- Identifier et développer les nouveaux métiers de l'enseignement supérieur
- Construire des équipes pédagogiques pluri-métiers associant enseignants et personnels administratifs (BIATSS)

Proposition 32

Intégrer les objectifs de la StraNES dans la politique d'emploi scientifique

- Amplifier le plan de créations d'emplois dans l'enseignement supérieur
- Intégrer la stratégie des établissements en matière d'emplois dans les contrats quinquennaux
- Favoriser l'interdisciplinarité

Proposition 33

Replacer l'activité de formation au coeur de l'activité et de la carrière des enseignants-chercheurs, au même titre que la recherche

- Adapter les modalités de recrutement, de progression de carrière et de mesure d'activité des enseignants-chercheurs
- Attribuer une partie des postes de l'Institut universitaire de France à des enseignants-chercheurs apportant une contribution exceptionnelle à l'innovation pédagogique

Proposition 34

Former tous les enseignants du supérieur : rendre obligatoire la formation initiale pour les nouveaux enseignants du supérieur ainsi que la formation continue pour tous les enseignants en fonction

Proposition 35

Agir pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations

- Former les acteurs du supérieur aux politiques d'égalité professionnelle
- Inscrire le suivi des politiques d'égalité et d'inclusion dans le dialogue contractuel
- Intégrer au bilan social de chaque établissement des données sexuées

Levier 3 : Investir pour la société apprenante et adapter les financements aux besoins

Proposition 36

Engager l'Europe à reconnaître l'enseignement supérieur comme un investissement nécessaire à son avenir

- Porter, au niveau européen, la vision de la dépense publique pour l'enseignement supérieur comme investissement pour l'avenir, l'excluant ainsi des normes de calcul des déficits publics
- Proposer au niveau européen un objectif de 2% du PIB consacrés à l'enseignement supérieur
- Mettre en place un plan d'actions et d'investissement pour une « société apprenante » en Europe et, à court terme, pour l'inclusion d'un volet sur ce thème dans le « Plan d'investissement pour l'Europe » (plan Juncker)

Proposition 37

Inciter les entreprises à investir dans l'enseignement supérieur et mieux orienter les fonds de la formation professionnelle vers le supérieur

- Dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle, orienter 0,25 % de la masse salariale des entreprises vers les formations d'enseignement supérieur (niveaux I, II et III)
- Inciter les régions à soutenir les formations de ces niveaux

Proposition 38

Lancer un volet du programme d'investissements d'avenir (PIA3) dédié aux innovations pédagogiques pour réaliser la transition vers l'éducation supérieure du XXI^e siècle, avec une dotation non consommable de 6 milliards d'euros, permettant de dégager un revenu annuel d'environ 5 millions d'euros par projet, et une mise en œuvre adossée aux contrats quinquennaux

Proposition 39

Développer les ressources propres des établissements

- Faciliter l'accès aux fonds de la formation professionnelle continue
- Encourager le financement privé (fundraising, crowdfunding, réseaux d'alumni)
- Mieux utiliser les programmes européens existants
- Renforcer les partenariats avec les collectivités territoriales

Proposition 40

Assurer des financements justes, lisibles et transparents

- Procéder à un rattrapage des efforts budgétaires pour l'enseignement supérieur par rapport à ceux consentis pour l'enseignement secondaire
- Instaurer un préciput de 25 % sur tous les crédits contractuels
- Assurer la transparence des coûts et droits d'inscription pour toutes les formations
- Favoriser une présentation consolidée des budgets par site et par établissement

NB : après examen approfondi, le rapport écarte l'option d'une augmentation généralisée des droits d'inscription. Augmenter les droits d'inscription alors que les études supérieures sont financées par le contribuable reviendrait à bouleverser notre modèle social et fiscal et à fermer la porte aux étudiants internationaux les moins fortunés. Notre choix est aussi celui de nombreux pays en Europe (Allemagne, nord de l'Europe...).

POUR UNE SOCIÉTÉ APPRENANTE

PROPOSITIONS POUR UNE STRATÉGIE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Par Sophie Béjean, présidente du comité StraNES
et Bertrand Monthubert, rapporteur général

Synthèse du rapport

Consulter et télécharger :

- Le rapport
- La bibliographie
- La recueil des contributions écrites
- La synthèse
- La synthèse : version anglaise
- La StraNES en poche

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/stranes/>

Contact presse :

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Pôle presse pour l'Enseignement supérieur et la Recherche

01 55 55 99 12 / 81 49 – presse-esr@recherche.gouv.fr